

Démarche : Demande de vignette stationnement résidentiel

Organisme : ACCUEIL

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>

Formulaire

Bonjour,

Cette démarche et le formulaire sont dédiés à la demande de vignette pour le stationnement résidentiel. Vignette (coût : 1 euro / an)

ZONE 1 : le Bassin / la Font-Pinquet.

LISTE DES RUES CONCERNÉES :

- Allée du Port
- Avenue du Maréchal-Juin(entre les numéros 109 et 202)
- Rue Alphée-Maziéras
- Rue de l'Adjudant Besnault et du Gendarme Lefort
- Rue de l'Association
- Rue du Bassin
- Rue Clermont-de-Piles
- Rue de l'Entrepôt
- Rue Gilbert et Claude Nozière
- Rue Henri Murger
- Rue Rastignac
- Rue du Rugby
- Rue des Tabacs
- Rue du Tennis
- Rue du Vélodrome

ZONE 2 : SECTEUR DE LA GARE

LISTE DES RUES CONCERNÉES :

- rue Chanzy (entre les numéros 54 et 78)
- rue Denis Papin
- rue Des mobiles de Coulmiers
- rue Gambetta (entre les numéros 110 et 92)
- rue Henri Barbusse
- rue Louis Blanc (entre les numéros 26 et 72)
- rue Mirabeau
- rue Puebla
- rue Saint-Gervais
- rue Sébastopol

Demande de vignette stationnement résidentiel

Bonne démarche

ZONE de STATIONNEMENT

Choisir votre zone de stationnement

ZONE 1 : le Bassin / la Font-Pinquet.

LISTE DES RUES CONCERNÉES :

- Allée du Port
- Avenue du Maréchal-Juin(entre les numéros 109 et 202)
- Rue Alphée-Maziéras
- Rue de l'Adjudant Besnault et du Gendarme Lefort
- Rue de l'Association
- Rue du Bassin
- Rue Clermont-de-Piles
- Rue de l'Entrepôt
- Rue Gilbert et Claude Nozière
- Rue Henri Murger
- Rue Rastignac
- Rue du Rugby
- Rue des Tabacs
- Rue du Tennis
- Rue du Vélodrome

ZONE 2 : SECTEUR DE LA GARE

LISTE DES RUES CONCERNÉES :

- rue Chanzy (entre les numéros 54 et 78)
- rue Denis Papin
- rue Des mobiles de Coulmiers
- rue Gambetta (entre les numéros 110 et 92)
- rue Henri Barbusse
- rue Louis Blanc (entre les numéros 26 et 72)
- rue Mirabeau
- rue Puebla
- rue Saint-Gervais
- rue Sébastopol

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

ZONE 1 : le Bassin / la Font-Pinquet

ZONE 2 : La Gare / St Martin

IDENTITE et CONTACT

Civilité

Mme

M.

NOM

PRENOM

ADRESSE

EMAIL

Demande de vignette stationnement résidentiel

TELEPHONE MOBILE

TELEPHONIE FIXE

VEHICULE

IMMATRICULATION DU VEHICULE

JUSTIFICATIFS

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

JUSTIFICATIF D'IDENTITE

Carte Nationale d'identité, passeport, autres titres

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

JUSTIFICATIF DE DOMICILE

par exemple : Facture de moins de 3 mois, Bail ou Acte notarié, Avis de taxe

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

CARTE GRISE DU VEHICULE

ATTENTION :

le nom du propriétaire doit être le même que celui indiqué sur le justificatif de domicile et la pièce d'identité.

Conditions générales d'utilisation

Les données personnelles collectées par le biais du site internet www.perigueux.fr sont collectées et traitées dans le respect des principes relatifs au traitement des données à caractère personnel définis par le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Les données personnelles collectées sont exclusivement destinées à la Ville de Périgueux. Aucune donnée personnelle n'est cédée ou communiquée à un tiers. Ces données ont pour finalité le traitement de la demande. Les données collectées pourront également être utilisées pour communiquer avec le demandeur. Conformément à la loi précitée, l'internaute dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données personnelles le concernant. Pour exercer ce droit, l'internaute peut adresser sa demande : par email à contact@perigueux.fr ou par courrier à : Mairie de Périgueux / 23 rue du Président-Wilson / 24000 Périgueux

Iu et approuvé

J'ai pris connaissance et je m'engage aux respects de l'ensemble des règlements portant sur le fonctionnement de la zone de stationnement résidentiel.

Attention, la vignette, qui doit être collée sur la partie droite du pare-brise du véhicule, est valable uniquement pour l'année en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

